

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60/56/SPCG accordant des frais de séjour et de représentation à l'occasion d'une mission d'information en Métropole.

n° 60/56/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1960

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1960

Date du numéro
30 septembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Il est accordé à M. Houssein Djiba Doudeye, Ministre du Travail, chargé d'une mission officielle d'information en Métropole, une somme de 150.000 franes Djibouti, représentative de ses frais de séjour et de représentation à l'occasion de cette mission.
Art. 2. — Ces dépensés sont imputables sur le

chapitre 18, article 2, paragraphe 4, rubrique 4 du Budget local pour l'exercice 1969 (dépenses diverses du Conseil de Gouvernement — Fonds politiques). Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour de Chef du Territoire en mission :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,V. de DARUVAR.